JEAN-BAPTISTE

BEAUREGARD,

SON CRIME, SON PROCES

ET

SON EXÉCUTION.

MONTREAL

1859.

JEAN-BAPTISTE BEAUREGARD,

SON CRIME, SON PROCES ET SON EXECUTION.

LE CRIME ET LE PROCÈS.

Samedi, le 2 d'Avril dernier, vers 9 heures du matin, Anselme Charron, cultivateur à l'aise et fesant le négoce des Moulins à battre, quittait son domicile à St. Charles, pour se rendre à St. Hyacinthe, où il se rendait pour affaires. Avant son départ et tandis qu'il s'occupait dans un des appartements de sa maison à faire ses préparatifs de voyage, son neveu, Louis Charron, lui vit prendre dans un coffre ou valise deux liasses de billets de banque qu'il mit dans chacune des poches de son gilet. A St. Hyacinthe, il passa une partie de la matinée à boire dans un cabaret tenu par un nommé Ducharme. Plus tard, on le trouva à l'hôtel Guertin, couché sur un sofa. Beauregard était alors agenouillé près de lui ; leur conversation semblait animée ; mais ils la tenaient à voix basse. Un des débiteurs de Charron vint sur ces entrefaites et lui demanda s'il avait besoin de son argent ; ce à quoi Charron répondit qu'effectivement et lui ferait plaisir en le lui payant. Cette personne se rendit ensuite chez elle pour aller quérir les $25 qu'elle désirait payer ; mais, à son retour, elle ne retrouva plus son créancier. On lui dit qu'il était dans un autre cabaret où elle rejoignit Charron et s'acquitta enfin de sa dette. La somme ainsi payée se composait de dix piastres en billets, et le reste, de pièces d'argent. Beauregard était présent, lors de cette liquidation de

dette. Après avoir reçu cette somme, Charron, suivi par Beauregard comme de son ombre, alla s'installer dans une autre taverne, celle du nommé Laflamme, et s'y fit verser à boire. Au nombre des diverses stations parcourues ce jour là par Charron se trouve la demeure du nommé Ewing, également son débiteur et qui lui paya $45 en billets de banque et en pièces de trente-sous; deux de ces billets étaient de banques Américaines, et n'avaient que peu de cours à St. Hyacinthe. Il était alors 3 heures de l'après-midi. Quelques temps après, Charron rencontra quelqu'un avec qui il fesait affaires, et lui donna rendez-vous, dans la soirée, chez Laflamme, où, disait-il, ils concluraient un marché. Charron avait presque toujours l'habitude de descendre à cette auberge quand il venait à St. Hyacinthe. A 8h. on le vit qui soupait chez Ewing. Il sortit de cette maison un peu après huit heures, en disant qu'il se rendait pour acheter des moulins à battre, dans un endroit distant d'un mille et demi de St. Hyacinthe.

Le témoin que Charron devait rencontrer chez Laflamme le vit, peu après son départ de chez Ewing, à la porte d'une autre auberge, celle de Guertin. Charron le pria de lui tenir compagnie avec Beauregard. Ils entrèrent et se firent servir un *steak*, puis des huîtres. Sur la fin du repas, Charron, déjà très ivre, appela le cabaretier et demanda encore à boire. Sur le refus que fit ce dernier, Beauregard répliqua que, si Charron avait bu plus qu'il ne fallait, *il y en avait d'autres qui pouvaient boire pour son compte.* Les *amis* voulurent s'éloigner de la barre, mais Beauregard les retint en disant: "Soyez tranquilles: ce n'est pas moi qui paye, mais c'est mon bon ami Charron." En effet, ce fut Charron qui s'exécuta de bonne grâce. Plus tard encore, dans la soirée, Beauregard et Charron étaient de nouveau attablés chez Laflamme, dont ils quittèrent la taverne vers 10½ heures.

C'est vers cette heure, que le drame de sang avait eu

lieu. Beauregard avait conduit Charron à l'extrémité sud du pont Biron. Là, ils s'arrêtèrent tous deux et quelques instants ne s'étaient pas écoulés que Charron tomba la face contre terre, en poussant le cri d'angoisse, entendu par diverses personnes : " Ne me tue pas ! Ne me tue pas ! " Beauregard l'avait sans doute abattu à l'aide de sa garcette. Lusignan, témoin oculaire du fait, rapporte que Beauregard resta quelque minutes penché sur le corps de Charron, et qu'après s'être relevé, il le vit saisir le cadavre et le jeter par dessus le pont à l'eau. Dans le temps qu'il accomplissait son action criminelle un chien aboyait auprès de lui.

Deux ou trois hommes de police, qui étaient dans cette maison pour y rétablir la paix que troublaient ses habitués, virent passer Beauregard qui tenait Charron par le bras ; tous deux se dirigeaient du côté du pont Biron. Beauregard marchait bien droit et allait à grands pas : il était à *jeûn* ; Charron était *ivre-mort*, et sa tête lui battait la poitrine. 15 ou 20 minutes après, l'homme de police, Fontaine, vit Beauregard qui revenait du pont Biron tout essoufflé et en se frottant les mains. Il lui demanda ce qu'il avait fait de Charron. " Il est bien, répondit Beauregard ; ne sois pas inquiet, Fontaine ; il est assez bien qu'il s'en va comme un chapeau qui va sur l'eau." Après ce colloque, Beauregard rentra chez Laflamme, et quoiqu'il ne possédât pas d'argent dans la journée, il en avait alors pour *payer une traite*. Le lundi suivant, on le vit encore faire de ces sortes de largesses.

Sa fille a déposé que dans la nuit du 2 au 3 avril, son père ne s'était pas mis au lit. La montre trouvée dans le gousset de Charron s'était arrêtée à 11 heures moins 13 minutes. A la même heures, cette nuit-là, quelques personnes s'amusaient à jouer aux cartes chez Thomas Marchesseau, dont la maison, ainsi que celle qu'occupe la famille de Beauregard, est située sur le même côté du pont. Elles entendirent des cris venant de cette direction ; un chien aboyait en même temps ;

mais les cris et les aboiements ne durèrent qu'un instant, et elles reprirent leur amusement. Sasfield N. Nagle les a également entendus de sa maison placée au bout du pont. L'arpenteur Austin a passé sur le pont, vers 10 heures trois, quarts et a vu un homme qui allait du côté nord de la rivière ; il a pensé que cet homme était Beauregard. Celui-ci, demandant un jour au cabaretier Guertin, si ce n'était pas lui, Guertin, qu'il avait rencontré sur le pont, dans la nuit du 2 avril ; ce dernier, qui craignait Beauregard, avait répondu d'une manière évasive. Beauregard se servait d'une garcette, et l'avait montrée à un ami dans la même nuit du 2 avril. Il en avait, dit-on, menacé, trois semaines auparavant, un respectable vieillard du nom de Joseph St. Germain, et lui avait dit : " Père, ne rôdez pas avec votre argent ; pour moi, je tuerais un homme, comme je tuerais un rat, pour avoir de l'argent."

Le mardi, avant la disparition de Charron, les autorités municipales de St. Hyacinthe s'étaient réunies dans le but d'accorder ou de rejeter les demandes de licence pour tenir auberge, qui leur avaient été faites. Beauregard désirait en obtenir une ; elle lui fut refusée ; il fit alors la remarque que, s'il avait eu de l'argeut, on aurait accueilli plus favorablement sa demande. Le lundi suivant, 4 avril, il se vanta publiquement d'en avoir alors assez pour payer sa licence, et qu'un de ses amis lui en avait prêté. Un des proches de Charron, neuf jours après sa mort, se trouvant à St. Hyacinthe et ayant appris que Beauregard était celui en la compagnie duquel on avait vu Charron en dernier lieu, l'alla trouver et lui demanda ce qu'il en avait fait : " Est-ce que je m'en souviens ? " répondit-il. Interpellé devant l'homme de police Fontaine, au sujet de Charron, il fit une réponse analogue. Beauregard là-dessus fut arrêté.

Un mois plus tard, le 5 mai, on retrouva, dans la rivière, près du Collége de St. Hyacinthe, le cadavre de Charron portant des marques évidentes d'une mort

violente. Les chairs ne s'étaient pas encore putrifiées et l'examen qu'en firent les médecins établit que le décès de Charron avait eu pour cause les coups qu'il avait reçus à la tête et qui lui avaient été infligés à l'aide d'un instrument contondant. Les autres parties de son corps n'avaient pas été lésées. L'argent trouvé sur le corps du défunt s'élevait à la somme de $24:10, et se composait de 12 billets des banques canadiennes et de quarante-quatre pièces d'argent valant trente sous chacune, et d'une pièce de cent-onze sous. Nous avons dit qu'Ewing avait donné deux billets de banques étrangères a Charron, et, au sujet de ces billets, Lusignan, dont la preuve écrasante a sans doute déterminé la condamnation de Beauregard, rapporte que ce dernier lui avait dit qu'il les avait détruits parce qu'il craignait qu'ils ne servissent de pièces de conviction contre lui.

La défense a été admirablement conduite par MM. Drummond, Carter et Church, avocats du prisonnier. M. Johnson agissait comme avocat de la couronne.

La preuve établie par la poursuite ne laissant pas le moindre doute sur la culpabilité de Beauregard, le jury, interpellé à ce sujet par le greffier de la couronne, n'a pas hésité à le déclarer assassin de Charron. Il a été, en conséquence. condamné à être exécuté le 16 décembre suivant. Voici le portrait qu'on a tracé de ce grand criminel : " C'est un homme brun, à la stature puissante, à la tête largement développée. Chacun de ces traits est fortement accentué. Ses yeux, très vifs, sont surmontés d'épais sourcils, dont les mouvements donnent à son regard une expression farouche. Une épaisse barbe noire lui forme un collier qui s'étend d'une oreille à l'autre, en cachant complètement le menton. Le reste de la figure a été soigneusement rasé. Il a plus d'embonpoint que la généralité des hommes."

L'EXÉCUTICN

Beauregard depuis sa condamnation s'atttendait à

voir commuer la peine du dernier supplice qu'on lui avait imposée en celle de la réclusion dans le pénitencier à perpétuité. Cependant, samedi, le 3 Décembre, cet espoir lui fut enlevé et on l'informa que son exécution devait avoir lieu au temps indiqué. Il se prépara donc alors sérieusement, par ses actes de religion, à paraître devant le juge suprême.

Vendredi, le 16 Décembre, Jean-Baptiste Beauregard, convaincu du meurtre d'Anselme Charron a été pendu au gibet dressé, depuis quelques jours, en face de la prison de Montréal.

Peu d'instants avant huit heures, un certain nombre de personnes munies de *passes* signées du Shériff, se présentèrent à la porte de la cour de la prison ; mais on leur en refusa l'entrée jusqu'à l'arrivée de ce fonctionnaire de la loi. L'échafaud avait été élevé près de la partie ouest du mur d'enclos, dans un angle fesant face à la brasserie Molson. Il se composait en partie des pièces de bois qui étaient entrées dans la construction de celui sur lequel Desforges et la veuve Crispin avient été exécutés. Un escalier de cinquante marches conduisait à la plateforme inférieur, on atteignait, par un second escalier d'environ quinze degrés, la plateforme supérieure dans laquelle on avait placé la trappe.

Monseigneur l'Evêque de Montréal, et le rév. M. Resther, curé de St. Hyacinthe ont passé avec le condamné la nuit qui a précédé son exécution. Les prières qu'il avait faites avaient relevé son courage. vers neuf heures et demie, ses forces parurent l'abandonner ; mais un cordial, que lui apparta une Sœur de la Charité, finit par les lui rendre. Jusqu'au moment du supplice, la religion l'enveloppa de ses doux soins comme d'un manteau. L'aumônier de la prison, M. Villenuve, et les Religieuses qui l'entouraient ne discontinuaient pas leurs exercices de piété. " Un grand changement, rapporte un journal de cette ville, s'était opéré, depuis une semaine, dans le physique du prisionnier. Il avait

maigri, et toute sa personne réflétait, en queique sorte, la lutte morale qu'il avait dû soutenir durant les quelques jours qui ont précédé son châtiment. Son visage était pâle; et l'énergie, qui ne l'avait pas quitté tant qu'avait duré san procès, avait fait place à l'humilitè et à un profond abattement."

La cellule où l'on a gardé ie condamné peut avoir dix pieds de long sur six de large. Elle ne reçoit la clarté du jour que par un étroit soupirail, percé dans la partie supérieur de la muraille et de fortes barres de fer scellées dans la pierre enlèvant toute idée d'évasion à ceux qui viennent l'habiter. Son ameublement se composait d'un lit en fer et de quelques chaises. Les murs, blanchis à la chaux, étaient tapissés d'image de la Vierge et des Saints. Beauregard était, lorsqu'on donna accès à son cachot, assis sur son lit. Il était vêtu des mêmes habits gris qu'il portait aux assises. Il tenait à la main nn petit crucifix qu'il portait sans cesse à ses lèvres, et il faisait également usage du chapelet qu'il avait à son cou.

Les deux prêtres l'exhortaient à prendre courage et à se rappeller le Sauveur qui était mort sur la croix pour le salut des hommes. Beauregard leur répondit que ce qui lui fesait peine n'était pas le sort qui l'attendait, mais bien plutôt celui que son supplice infâment allait faire subir à sa famiqle " Ce n'est pas du voyage que j'ai peur, ajouta-t-ii encore, en s'adressant à M. Resther; mais de l'attelage". M. Villeneuve lui présenta alors la copie du testement que l'on va lire. Beauregard reconnut qu'il refermait l'expression exacte dc sa volonté et de ses sentiments. L'original de ce document est entre les mains de Mgr. l'Evêque de Montréal qui avait, comme nous l'avons dit, passé la nuitavec le prisonnier :

TESTAMENT DE JEAN-BAPTISTE BEAUREGARD.

" Prison de Montréal, en sa cellule 16 Décembre 1859. " Je donne mon âme à mon Créateur et Sauveur, et je prie humblement Sa Divine Bonté de me pardonner mes péchés. Je prie l'Imma-

culée Vierge Marie, Mère de mon Dieu, d'être ma douce advocate auprès de son Divin fils, quand je paraîtrai devant son redoutable tribunal.

" Je prie mon Ange Gardien, mon saint Patron St. Jean-Baptiste et tous les Saints du Paradis, de m'assister au terrible moment où je monterai sur l'échafaud.

" Je demande pardon à tous ceux que j'ai offensés ou scandalisés, et je demande à qui de droit de me décharger de mes dettes.

" Pour ma part, je pardonne de tout mon cœur tout le mal qu'on peut m'avoir fait, et en particulier, je pardonne à ceux qui peuvent avoir été la cause de ma mort.

" Je donne mon crucifix et les 14 images de mon Chemin de la Croix à mon épouse bien-aimée, Sophie Delâge.

" Je lègue mon chapelet à mon bon et infortuné vieux père à qui je demande pardon de toute la peine que j'ai pu lui causer et je sollicite sa dernière bénédiction.

" Je lègue mes petites images qui m'ont tant consolé et donné de force à chacun de mes chers enfants ; et à ma bonne vieille mère mon petit enfant Jésus portant sa Croix.

" *Au pauvre petit que je n'ai pas vu*, je lègue une médaille de l'Immaculée Conception, qui m'a été donnée par le saint Evêque de Montréal, qui a passé avec moi ma dernière nuit sur cette terre.

" A mon cher et dévoue frère Damase, aussi à mes chères sœurs et belles-sœurs les images marquées de leurs noms respectifs.

" Je meurs content, et résigné à la volonté de Dieu, le remerciant pour son infinie miséricorde, demandant son Saint Paradis, et sollicitant tous ceux qui ont pu ou désiré me faire du bien de prier pour moi parmi ceux qui assistent à mort ou ceux que je laisse en prison.

" Je désire aussi laisser mon bon souvenir au gardien de la prison qui a été si bon pour moi.

" O ! Marie, porte du ciel, en mourant, je recommande au ciel le geolier, sa bonne famille, et tous les employés qui ont été si bons pour moi pendant ma captivité.

" Dieu seul connait ce que je dois au Révérend M. Villeneuve, mon confesseur, et aux bonnes religieuses de la Providence, qui ont tant adouci mes derniers jours sur la terre, et puisse Dieu le leur rendre au centuple dans cette vie aussi bien que dans l'autre.

Signé J. B. Beauregard.

Dix minutes avant dix heures, le condamné fut conduit de sa cellule dans le cabinet du médecin de la prison, M. le Dr. Beaubien. Il était toujours accompagné des Révds. MM. Villeneuve et Resther et des Sœurs de la Charité. Les prêtres, ayant revêtu quelques-uns de leurs ornements sacerdataux, commencèrent à réciter les oraisons usités dans l'Eglise en pareil cas. Le prisonnier leur répondit avec ferveur et à voix basse. " L'on va, dit l'aumônier, maintenant vous lier ; mais rappelez vous, mon frère, que Jésus-Christ l'a été comme vous allez l'être " Ce à quoi Beauregard répondit : " On ne devrait pas attacher un homme, lorsqu'on va le tuer." Les prières recommençaient, quand la porte s'ouvrant livra passage à l'exécuteur de la justice humaine. Le bourreau était un homme de six pieds à peu près ; un vêtement noir le couvrait de la tête aux pieds. Sa tête était coiffée d'un bonnet noir qui retombait pardessus ses yeux. Afin, sans doute, de se déguiser complètement, il portait des gands de la même couleur que les autres parties de son habillement. La gaucherie dont il fit preuve en garottant les poignets du prisonnier et la manière brutale avec laquelle il accomplit ce devoir amenèrent une plainte causée par la douleur sur les lèvres de Beauregard. Cette opération terminée, le bourreau lui mit la corde au cou, tandis que M. Villeneuve lui présentait le crucifix. En quittant le cabinet, le bonnet noir que portait le condamné fut abaissé sur sa figure de façon à lui couvrir les yeux. On se mit alors en marche vers l'échafaud. Venaient d'abord le Shériff, puis le député Shériff, ensuite le condamné ayant à ses côtés les Revds MM. Villeneuve et Resther ; l'exécuteur des hautes œuvres suivait le cortège funèbre fermé par les Sœurs de la Charité qui récitaient avec les prêtres les prières de l'agonie.

Beauregard monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, et se plaça sans trembler sur la trappe fatale. Il avait le dos tourné à la foule, dont le spectacle eût

probablement ébranlé son courage s'il eût pu voir les masses profondes de peuple qui le regardaenit mourir. En effet, jamais rassemblement pareil ne s'était encore vu à aucune exécution. L'esplanade qui s'étend sur le devant de la prison était littéraiement pavée de têtes humeines. Les toits des maisons qui avoisinait la prison et toutes les fenêtres qui pouvaient donner vue sur le lieu de l'exécution étaient ènombrées de spectateurs. On en porte le nombre à vingt mille au moins.

M. Villeneuve s'était avancé sur le bord de l'échafaud, adressa la parole au peuple, l'exhortant à profiter du terrible exemple qu'il avait sous ies yeux. " L'intempérance, a-t-il dit, est le premier pas vers le crime ; après le cabaret, la prison ; après la prison, l'échafaud. Le condamné en est la triste preuve ; mais il est résigné à son sort et meurt avec l'espérance d'aller au ciel. Il pardonne à tous ceux qui ont causé sa mort et il se recommande aux prières de tous ceux qui sont ici présents."

M. le Dr. Beaubien interrompit alors le Rév. M. Villeneuve en lui faisant remarquer que les forces du condamné l'abandonnaient. " Non, non, répliqua celui-ci. Je puis tout supporter ; qu'il demande les prières du peuple ! " Comme il demandait qu'on lui permit de regarder du côté du fleuve, probablement pour jeter un suprême regard du côté de St. Hyacinthe, où il allait laisser tout ce qu'il aimait, M. Villeneuve lui dit qu'il n'y fallait point songer.

A la parole du prêtre la multitude s'agenouilla quelques instants avec recueillement.

Un instant après que la foule se fut relevée, on fit signe au bourreau d'accomplir son œuvre. On entendit tout-à-coup la trappe grincer sur ses gonds ; elle céda subitement sous les pieds du condamné. La chûte qu'il fit fut de six pieds et demi. On le vit un instant se balancer, la face tournée du côté de la prison ; peu à peu, la corde en se détordant la lui ramena du côté de

la foule. Un cadavre inanimé [illegible]it désormais tout ce qui restait de ce que fut Jean-B[illegible]ste Beauregard. On remarqua qu'il mourut sans ép[illegible]ver une grande commotion du système nerveux. Q[illegible]nd la vie fut éteinte, sa figure était livide, ses yeux étaient injectés de sang; sa langue projetait hors de sa bouche et une écume rougeâtre bouillonnait entre ses lèvres. Le corps resta exposé aux regards durant quelques heures; la corde fut alors coupée et le corps transporté au charnier. Ce ne fut qu'alors que la foule se dispersa.

Avant; pendant et après le supplice, des Sœurs de la Providence circulaient par la multitude, tendant la main, au nom de Dieu, pour la famille de celui qu'avait frappée la justice humaine.

Le lendemain, un service funèbre a été chanté dans l'Eglise de la Providence, à Montréal, pour le repos de l'âme du supplicié, dont les restes inanimés sont aujourd'hui à St. Hyacinthe, paroisse où il avait établi son domicile.